

Les représentants élus des AUE en CAP et Comité de Suivi

à

Madame et Messieurs les membres de l'Inspection Générale.

Objet : Mission sur la formation des Architectes et Urbanistes de l'Etat

Par note du 1^{er} septembre 2017, une mission d'analyse de la formation des AUE-élèves a été confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles et au Conseil général de l'environnement et du développement durable. Cette mission examine également l'opportunité de prévoir la création d'un concours sur titre.

L'audit des inspections sur le corps des AUE de 2013 concluait que « **le contenu de la formation doit être adapté aux attentes des ministères** ». Nous nous félicitons qu'une suite y soit donnée.

Par le présent courrier, nous reprenons les points essentiels de la position des représentants élus des AUE des ministères de l'Ecologie et de la Cohésion des territoires, dont nous vous avons fait part lors de notre réunion de ce 8 novembre.

Pourquoi les compétences des AUE dans l'État ?

Au préalable, indiquons que notre analyse et nos propositions se fondent sur la conviction qu'il est nécessaire, pour l'élaboration des politiques et l'action du gouvernement, de disposer de compétences intégrées et complémentaires, immédiatement mobilisables, avec la fiabilité et la neutralité attendues d'agents de l'Etat.

L'Etat, que ce soit directement ou en veillant à l'application des lois, agit de façon concrète, et opérationnelle sur l'environnement et le cadre de vie des populations. Il est indispensable que l'Etat, notamment par les AUE, ait au plus haut niveau une compréhension du territoire, une intelligence de l'articulation des interventions sur le cadre de vie, le bâti... Ceci suppose une pluridisciplinarité et une gestion des complémentarités dans le vivier des agents de l'Etat.

La complémentarité et la qualité des compétences sont vérifiées par le concours et ses épreuves de quasi mise en situation des questions territoriales : capacité à comprendre un contexte et à faire des propositions adaptées, que ce soit en rédigeant, en faisant des schémas et des plans, en s'adressant au jury lors des oraux.

Une formation de haut niveau préparant à une action publique avec compétence et ouverture d'esprit

Pour l'action de l'Etat au plus haut niveau, les AUE sont formés pendant un an à l'Ecole des Ponts et Chaussées et à l'Ecole de Chaillot.

La compétence initiale des AUE-élèves dans le domaine de l'espace urbain ou naturel et du bâti est a priori acquise d'autant plus que certains d'entre eux ont déjà une expérience professionnelle dans le privé. Il s'agit d'accompagner l'incorporation des futurs AUE dans un nouveau contexte institutionnel pour des prises de responsabilités renouvelées.

Pour nous, la formation doit s'attacher à compléter l'expérience technique et humaine des futurs AUE. Cette année doit leur permettre de se projeter dans un nouveau rôle, de prendre conscience de leur plus-value dans les services et aussi de trouver des réponses à ce qui leur manque encore comme outillage :

- Concrètement, la formation doit donner les clefs des institutions et des modes d'action de l'Etat, à partir de retour d'expériences (présentation des grands enjeux contemporains et des politiques afférentes) et d'apports pluridisciplinaires : droit, sociologie, systèmes de décisions, finances publiques, etc.
- Pour impulser l'action des services, l'AUE doit s'approprier les pratiques d'élaboration des

politiques publiques, sujet socialement incontournable tant en interne qu'en externe: méthodes de définition des enjeux, de prospective, de co-élaboration et concertation, de mise en œuvre opérationnelle...

- En tant que chef de services, l'AUE doit avoir les bons repères en matière d'organisation et du droit du travail, de gestion des organisations, de psychologie, de dialogue social, d'organisation et suivi de l'activité...
- L'AUE a besoin de compétences génériques en analyse de situation et jeux d'acteurs, stratégie et prospective, négociation, communication, sensibilisation aux évolutions sociales profondes, etc.

L'acquisition des compétences passe par des enseignements, conférences, témoignages, visites, stages, mise en situation, jeux de rôles, travaux dirigés collectifs et individuels...

Les AUE-élèves sont en formation professionnelle et ont déjà un bagage. Il serait cohérent que l'on s'adresse à eux comme à des cadres en formation continue, ce qui redouble l'exigence de la pertinence du temps qu'ils y passent. La perception de la formation paraît parfois infantilisante et décalée, avec certains intervenants qui ne sont pas des praticiens.

Replacer la formation dans le processus de recrutement avec des cycles de préparation au concours

La formation fait suite au concours pour lequel les candidats ont eu une formation scolaire et universitaire de Bac + 5 à 6 exigée à l'inscription. Les AUE sont recrutés sans préparation payée par l'État qui les recrute à la différence des ingénieurs et des administrateurs. Des cycles de préparation au concours devraient être soutenus et financés par les ministères bénéficiaires. La formation post-concours pourrait ainsi mieux s'inscrire dans ce processus d'acquisition de compétences théoriques et très opérationnelles. C'est pour cela que l'effort de formation post-concours doit s'accompagner du renforcement des cycles préparatoires au concours.

Pour une formation diplômante apportant un enrichissement réciproque

Pour donner toutes ses dimensions à la formation, il serait justifié qu'elle soit diplômante. C'est le cas pour les IPEF et ça l'était aussi pour les AUE il y a plusieurs années avec le troisième cycle d'Action publique de l'Ecole des Ponts. En plus de l'obtention d'un troisième cycle, c'était aussi l'occasion pour les AUE-élèves de fréquenter leurs futurs collègues ingénieurs. Nous sommes à ces titres très attachés à l'implication et à la fréquentation de l'Ecole des Ponts.

Nous sommes aussi convaincus de l'enrichissement réciproque entre les écoles et la formation post-concours. Son potentiel nous paraît sous-exploité, à une époque où le décloisonnement est nécessaire pour relever les enjeux sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, on a maintenant du recul sur l'efficacité des formations participatives et l'expérience des organisations apprenantes.

Pour ces raisons, la plus grande intégration de la formation des AUE-élèves au projet pédagogique des écoles serait très fructueuse. La rendre diplômante serait un gage d'exigence et la juste reconnaissance du travail fourni et de l'investissement du ministère.

Pour un recrutement exigeant à la hauteur de nos missions

Les épreuves et la sélection du concours « aménagement » sont exigeantes et permettent d'atteindre un niveau comparable aux ingénieurs et administrateurs. Ce niveau ne doit pas être revu à la baisse pour faciliter le succès aux épreuves. Les difficultés du ministère de la Culture à recruter des AUE qui prendraient des postes d'architectes des bâtiments de France ne doit pas conduire à une baisse de ce niveau. Les AUE aménagement pâtissent déjà depuis plus de 20 ans des conditions de gestion du côté Culture pour ne pas subir en plus un tirage des compétences vers le bas. Il importe au contraire de tirer vers le haut la qualité des recrutements compte tenu des missions majeures des services de l'État. Les problèmes de recrutement que rencontre le concours « patrimoine » est d'un autre ordre. Il peut être lié à la charge considérable des UDAP qui dégrade les conditions de travail et l'attractivité des postes. De plus, le niveau de rémunération n'est pas à la hauteur des compétences, des responsabilités et des sollicitations des ABF. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les candidats de qualité se raréfient. C'est d'ailleurs une question qui pourrait toucher les AUE « aménagement » si la question de la revalorisation du régime indemnitaire n'est pas réglée

rapidement.

Compte tenu des différentes voies offertes, d'une part, et la difficulté à trouver des candidats valables, d'autre part, on peut craindre qu'une réforme pour faciliter le recrutement conduise à une forte dégradation des exigences et donc de la qualité des recrues.

Nous sommes fermement opposés à une réforme qui tirerait le corps vers le bas, affaiblirait des personnes dans les services et fragiliserait des politiques essentielles du pays.

Le concours doit au contraire vérifier un haut potentiel des candidats à évoluer, être polyvalents et assumer de lourdes responsabilités. Les AUE jouent un rôle d'ensemblier sur les territoires sur des questions et projets qui recouvrent des enjeux sociaux, économiques et identitaires considérables. Ce sont souvent les seuls experts du bâti et de l'urbanisme que fréquentent les élus. Ils jouent un rôle décisif. Il n'est pas pensable pour l'avenir du corps, pour l'importance et la délicatesse des missions qui leur sont confiées de revenir sur les exigences de leur recrutement.

Ajoutons qu'un recrutement inadapté conduirait à une forme de mise sous pression d'individus pouvant se sentir dépassés par leurs tâches. Les mettre en situation d'échec prévisible et de fragilisation personnelle n'est pas admissible. Il faut s'en alarmer.

Rechercher des solutions au frein que la gestion des AUE « Patrimoine » fait peser à la gestion « aménagement ».

Aujourd'hui, le statut des AUE ne progresse que grâce à la dynamique des AUE « aménagement ». L'exemple en est les difficultés de la réforme indemnitaire et la légère réforme statutaire pour permettre de lisser l'accès à l'échelon spécial et d'adapter l'accès au généralat aux conditions et durées des parcours. Cette réforme est bloquée par la gestion « Culture » voulant imposer ses réformes tirant le corps vers le bas. Aujourd'hui, il convient de réfléchir sérieusement à l'intégration des AUE « aménagement » dans un corps d'encadrement supérieur bénéficiant des mêmes conditions de gestion que les ingénieurs et les administrateurs. C'est une question qui se pose aujourd'hui à la ville de Paris et est une réalité dans la fonction territoriale. Il faut noter que les architectes ont d'ailleurs obtenus un même niveau de rémunération pour des fonctions équivalentes. Elle doit se poser clairement au sein de la gestion « aménagement » des ministères MTES et MCT, Elle doit être évoquée sérieusement auprès de la Secrétaire Générale de ces deux ministères.

La question de la formation post concours est au coeur du devenir des AUE dans l'administration de l'État. Elle doit être regardée dans l'objectif d'exigence des autres corps et en relation avec l'accompagnement des candidats potentiels au recrutement. Elle ne peut dépendre des considérations de dégradation des exigences qui pourraient être proposées par la gestion « Patrimoine ».

Les AUE doivent être reconnus et valorisés pour maintenir une compétence totalement complémentaire aux compétences d'ingénierie et d'administration. L'État aura toujours besoin de ces spécialistes des territoires et de cette capacité de compréhension globale et de mise en œuvre opérationnelle dans des domaines de plus en plus complexes et sensibles.

Jamila TKOUB, Jean-Pascal BEZY et Thierry HUBERT
au nom des AUE de la gestion « aménagement »
et tout particulièrement des AUE élus et représentant en CAP,